



Termes & condition du contrat et limites de responsabilité

I. Définitions:

Représentant: Les représentants de GES Canada Ltée, leurs sous-contractants, leurs transporteurs et les représentants de ceux-ci.

Client: Exposant ou autre partie faisant appel aux services de GES Canada Ltée.

Transporteur: Transporteur routier / van line ou transporteur aérien.

Expéditeur: Partie qui offre la marchandise au transporteur afin d'effectuer le transport.

Biens: Expositions, biens et produits de base de tous types pour lesquels GES Canada Ltée est demandé pour offrir ses services.

Entreposage réfrigéré: Entreposage de la marchandise dans un espace d'entreposage au climat contrôlé.

Espace d'entreposage libre d'accès: Entreposage de la marchandise dans un endroit libre-accès pendant la durée de l'exposition.

Services: Entreposage, transport, manutention, main d'oeuvre supervisée, main d'oeuvre non-supervisée et autres services reliés.

Site d'exposition: Endroit où une exposition a lieu.

Main d'oeuvre supervisée : Main d'oeuvre fournie à un client pour installer ou démonter un stand ou un emplacement, et qui est supervisée et/ou dirigée par GES Canada Ltée.

Main d'oeuvre non-supervisée: Main d'oeuvre fournie à un client pour installer ou démonter un stand ou un emplacement et, par le choix du client, n'est pas supervisée ou dirigée par GES Canada Ltée. Le client assume l'entière responsabilité du travail de main d'oeuvre effectué lorsqu'il fait le choix d'une main d'oeuvre non-supervisée.

II. Champ d'application:

Ces termes et conditions s'appliquent aux clients, à GES Canada Ltée et leurs représentants respectifs cela incluant mais non limitativement les contrats de sous-traitance, les entrepreneurs, les compagnies de montage et de démontage ainsi que toute autre partie ayant un intérêt dans les marchandises. Chaque partie aura les avantages d'être liée par les dispositions du présent contrat, y compris mais non limitativement aux délais et exclusions de responsabilité.

En acceptant les services de GES Canada Ltée ou de ses représentants, le client ou tout autre partie ayant un lien avec la marchandise, accepte les termes et conditions des présentes.

III. Obligations du client:

Paiement des services : Le client sera responsable du paiement de tout service impayé rendu par GES ou ses représentants. Le client autorise GES Canada Ltée à porter à son compte de carte de crédit les services rendus à sa demande, après son départ, en plaçant une commande en ligne, par télécopieur, par téléphone ou par l'intermédiaire de bons de commande remplis sur le site de l'exposition.

Conditions de crédit : Tous les frais seront dus avant que les services soient rendus à moins qu'une autre entente à cet effet n'ait été prise à l'avance. GES Canada Ltée a le droit de demander le pré-paiement complet ou d'exiger une garantie d'acquitter les frais au moment de la demande de services à GES Canada Ltée. À défaut de payer dans le délai demandé, le client devra acquitter en argent comptant, à l'avance, pour les prochaines demandes de services à GES Canada Ltée. Si une carte de crédit est fournie à GES Canada Ltée, GES Canada Ltée sera alors autorisé à prélever un montant sur ces cartes de crédits tout frais impayés du client, y compris les frais d'expédition pour le retour. Tous les frais impayés, 30 jours suivant la livraison, feront l'objet de frais d'intérêt mensuel au taux de 1.5% et ce, jusqu'à l'obtention du paiement.

IV. Obligations des parties:

Indemnisation : Le client envers GES Canada Ltée : À l'exception de la propre négligence de GES Canada Ltée et/ou de sa faute, le client devra défendre, garantir et dédommager GES Canada Ltée de toutes réclamations, poursuites, demandes, responsabilités, coûts et dépenses, incluant les frais d'honoraires d'avocat et les frais judiciaires résultant de toutes blessures ou décès de personnes, dommages à la propriété causés ou survenus à l'occasion de toute exécution en vertu de ce contrat. Le client accepte d'indemniser et garantit de tenir GES Canada Ltée en dehors de tout acte de ses agents ou de ses représentants, incluant, mais non limitativement les sous-traitants, les entrepreneurs, les compagnies de montage et de démontage ainsi que tout autre utilisateur de son emplacement (espace) ou des agents/ représentants exerçant des activités sous le nom du client ou présents sur invitation du client.

GES Canada Ltée envers le client: Dans les cas de négligence ou de faute de la part de GES Canada Ltée et sous réserves des limites de responsabilités ci-dessous, GES Canada Ltée s'engage à défendre, protéger et à indemniser ses clients à l'égard de toutes réclamations, poursuites, demandes, responsabilités, coûts et dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocat et frais de justice, résultant de toutes blessures ou mort de personnes ou de dommages à des biens autres que des marchandises. GES Canada Ltée ne sera pas responsable pour les dommages physiques résultant de la présence du client sur les lieux spécialement identifiés : "Accès interdit aux exposants" durant les jours et les heures où les exposants sont présents sur les lieux de l'exposition, avant le début et après la conclusion de leur emplacement avec le promoteur de l'événement.

V. Aucune responsabilité pour les dommages indirects. SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE UNE PARTIE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, SUBSÉQUENTS OU PUNITIFS, INCLUANT, MAIS NON LIMITATIVEMENT, LA PERTE DE PROFITS OU CEUX À VENIR.

VI. Responsabilité de GES Canada Ltée pour perte ou endommagement de marchandise

Négligence : GES Canada Ltée sera responsable, sous réserves des limitations contenues au présent contrat, en cas de perte ou de dommages causés aux biens que si cette perte ou ces dommages sont directement causés par la faute ou la négligence de GES Canada Ltée .

État de la marchandise : GES Canada Ltée ne sera pas responsable pour les dommages, la perte ou les délais dans la livraison de marchandises, marchandise emballée non-conformement, bris de verre ou vices cachés. GES Canada Ltée ne peut être tenu responsable pour l'usure normale de la marchandise ou pour les dommages causés à la marchandise emballée sous film rétractable. Toutes les marchandises doivent être en mesure de résister à une manipulation par équipement lourd y compris mais non limitativement à des chariots élévateurs, des grues ou des chariots. Il est de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que la marchandise est correctement emballée pour l'expédition et le transport vers le site d'exposition.

Réception de marchandises: GES Canada Ltée ne peut être tenu responsable pour de la marchandise reçue sans reçu, sans bons de connaissance, ou nombres de morceaux sur le reçu ou bond de connaissance. Cette marchandise doit être livrée au stand sans la garantie du nombre de morceaux ou d'état de la marchandise.

Force Majeure: GES Canada Ltée ne sera pas responsable pour la perte ou l'endommagement résultant de cas de force majeure, de conditions climatiques, acte ou négligence du client, du fait autonome du bien, du transporteur, ou du propriétaire, d'autorité publique, de conflits de travail, d'un acte terroriste ou d'une guerre.



Termes & condition du contrat et limites de responsabilité

Entreposage réfrigéré: La marchandise requérant un espace d'entreposage réfrigéré est entreposée aux risques et périls du client. GES Canada Ltée n'assume aucune responsabilité quant à l'entreposage réfrigéré.

Espace d'entreposage libre d'accès: GES Canada Ltée ne sera pas responsable pour la perte ou l'endommagement de la marchandise pendant que celle-ci se trouve à l'espace d'entreposage libre-accès. Les frais d'entreposage sont pour l'utilisation de l'espace et ne sont pas gage d'assurance ou de garantie de sécurité.

Marchandise non-attendue: GES Canada Ltée n'assume aucune responsabilité pour la perte ou l'endommagement de marchandise non attendue sur le site de l'exposition et ce, peu importe le moment de la réception de cette marchandise et ce, jusqu'au chargement de la sortie de la marchandise, comprenant toute la durée de l'exposition, le client sera responsable de l'assurance de sa propre marchandise pour tous les risques ou pertes.

Main d'oeuvre: GES Canada Ltée n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou blessures corporelles découlant de la supervision du client pendant l'exécution de la main d'oeuvre par GES Canada Ltée. Moyennant des frais supplémentaires, si GES Canada Ltée supervise une main d'oeuvre, GES Canada Ltée sera uniquement responsable des réclamations dues à la négligence de son superviseur. Si le client choisit une main d'oeuvre non-supervisée, le client assume alors toute la responsabilité pour les actions ou réclamations découlant de tels travaux et devra indemniser GES Canada Ltée et le promoteur de l'évènement, incluant les coûts d'une défense, pour toutes réclamations résultant de la supervision du client ou l'échec de la supervision de cette main d'oeuvre.

Entreposage: GES Canada Ltée n'est en aucun cas responsable de perte ou dommage causés à des caissons de transport ou à leur contenu, lorsque ceux-ci sont dans l'espace d'entreposage. Il est de la responsabilité de chaque client, d'apposer les étiquettes appropriées (disponibles au comptoir de service GES Canada Ltée) sur les boîtes/caissons devant être entreposés. Les dommages résultant d'une négligence évidente de GES Canada Ltée, seront sujettes aux *limites de responsabilités* tel que décrit précédemment dans le présent document.

Transport forcé: GES Canada Ltée n'est en aucun cas responsable des biens qui ne sont pas ramassés, par les transporteurs choisis par les clients, à la fin de l'exposition. Il est de la responsabilité de chaque client de remplir les documents nécessaire au transport et de s'assurer que leurs biens sont identifiés correctement. Le client comprend qu'il est locataire d'un espace pour une durée déterminée, il se doit donc de libérer l'espace au moment convenu à l'avance. Si des biens demeurent sur le plancher d'exposition (ou débarcadère) après le moment convenu, GES Canada Ltée a le droit de les déplacer afin remettre les lieux à leur condition de départ, tel que stipulé dans le contrat entre le propriétaire de la salle et le promoteur. Dans cette éventualité, GES est autorisé à utiliser la méthode désirée de retour des expéditions au client et ce, aux frais du client. GES Canada Ltée se garde le droit de disposer, sans aucune responsabilité, des biens laissés sans directives, sans étiquettes ou avec des étiquettes incorrectes.

Dommages causés par négligence: GES Canada Ltée n'est en aucun cas responsable des dommages / pertes causés par la négligence du client (biens mal emballés, biens sans étiquettes, etc)

Emplacements laissés sans surveillance: GES Canada Ltée n'est en aucun cas responsable des dommages / pertes subis alors que l'emplacement est laissé sans surveillance et ce, peu importe le moment. Du moment où le matériel est livré au débarcadère, jusqu'au moment où il est pris en charge par le transporteur du client, et autre moment, GES Canada Ltée se dégage de toute responsabilité. Tous les bons de commande *Manutention* soumis à GES Canada Ltée seront révisés lors de la procédure de retour et seront corrigés en cas de divergences entre la demande et la réalité.

Mesures de dédommagement: La responsabilité de GES Canada Ltée est limitée au moindre coût entre: 1) la valeur dépréciée du bien, 2) le coût de réparation ou 3) la responsabilité limitée. La responsabilité limitée correspond au moindre coût entre 0,30\$ (trente cents) par livre par morceau, 50,00\$ (cinquante dollars) par article ou 1 000\$ (mille dollars) par envoi.

Assurances: GES Canada Ltée n'est pas une compagnie d'assurances et n'offre ou ne fournit pas d'assurances. Il est de l'obligation de chaque client de s'assurer que leurs biens soient assurés en tout temps. Le vol ou la perte de biens pendant l'entreposage, pendant le transit pour le salon et/ou dans la salle d'exposition est l'unique responsabilité du client à moins qu'il soit clairement démontré que GES Canada Ltée ait agi de façon négligente.

Réclamation de perte ou de dommage: Pour qu'une réclamation soit valide, les avis de perte ou de dommage doivent être signalés à GES Canada Ltée dans les 24 heures de l'évènement le plus récent, de la livraison des biens ou de l'incident.

Description de la réclamation: Toute réclamation pour perte ou dommage à votre matériel doit être faite par écrit, avec suffisamment de faits pour que nous puissions clairement identifier le matériel. Votre description doit attribuer la responsabilité de la perte ou du dommage de votre bien et également faire réclamation d'un montant d'argent (\$). Votre réclamation doit être faite dans les délais mentionnés ci-haut.

Un rapport de dommage, rapport d'inspection, rapport d'incident, un bon de connaissance indiquant une perte, ne constituent pas une réclamation faite en bonne et due forme.

Les réclamations pour des biens prétendus perdus, volés ou endommagés sur le site d'exposition doivent être reçues par écrit, chez GES Canada Ltée, dans les soixante (60) jours suivants la fin de l'exposition. Les réclamations pour des biens prétendus perdus, volés ou endommagés durant le transport doivent être reçues dans les neuf (9) mois suivant la date de livraison des biens. GES Canada Ltée travaille avec des sous-traitants pour le transport des biens. Les réclamations pour dommage durant le transport doivent être faites directement au transporteur du client, tel que stipulé sur le bon de commande manutention. En cas de différend avec GES Canada Ltée, le client ne retiendra aucun paiement ou somme due à GES Canada Ltée pour compensation à une perte ou dommage. L'exposant s'engage à payer GES Canada Ltée dès la fin de l'exposition pour tous les services contractés et comprend que toute réclamation est considérée comme une action indépendante. GES Canada Ltée se réserve le droit d'aller en collection pour tout montant dû après l'exposition, même si des montants sont réclamés pour perte ou dommage.

Dépôt de poursuite: Toute action adressée à la cour pour bris ou dommage doit être déposée dans l'année (1 an) suivant le refus de GES Canada Ltée d'indemniser.

VII. Juridiction

Ces termes et conditions du présent contrat, sont soumis aux lois en vigueur dans la province de Québec (Code civil du Québec) et / ou aux lois fédérales.

VIII. Manutention à l'avance / Entreposage temporaire / Entreposage à long terme

Tous les termes et conditions relatifs à la manutention à l'avance, à l'entreposage temporaire et à l'entreposage à long terme se retrouvent sur une page séparée du présent document (page intitulée «Accord sur l'entreposage»). Dans l'éventualité d'un désaccord concernant l'entreposage, les règles suivantes s'appliquent, tout en respectant la responsabilité de GES Canada Ltée envers les biens des clients:

La responsabilité de GES Canada Ltée est limitée à l'exercice de manutention et entreposage standard, envers les biens des clients. GES Canada Ltée est responsable de la perte ou le dommage de biens, uniquement s'il en résulte d'une négligence. La responsabilité de GES Canada Ltée est limitée à soixante cents (0,60\$) par livre ou la valeur réelle de l'article. Dans le cas de perte ou dommage partiel, la responsabilité maximale sera calculée au prorata en fonction du poids. GES Canada Ltée n'est responsable d'aucun vol ou dommage causé par, mais non limité à, un incendie, vol, vandalisme, humidité, vermine, bris mécanique, changement de température radical, et autres situations hors du contrôle de GES Canada Ltée. GES Canada Ltée n'est pas responsable du bris, de l'égratignure ou fêlure d'objets de verre ou autre matière fragile. GES Canada Ltée n'est pas responsable des fonctions mécaniques des instruments ou appareils, même si ceux-ci sont emballés ou déballés par GES Canada Ltée. Dans aucun cas, n'est responsable pour les dommages spéciaux, accessoires, subséquents ou punitifs, incluant, mais non limitativement, la perte de profits ou ceux à venir. Le client défraye les coûts d'entreposage, ou de manutention à l'avance uniquement pour l'usage de l'espace. Il n'y a aucune garantie de sécurité ou interprétation faite par GES Canada Ltée quant à la condition du matériel du client. Le risque de perte demeure donc l'unique responsabilité du client et GES Canada Ltée recommande au client d'avoir une assurance suffisante pour couvrir les risques encourus.

NOTE IMPORTANTE: L'EXPÉDITION OU LA LIVRAISON D'UN ENVOI CHEZ GES OU UN DE SES SOUS-CONTRACTANTS PAR UN CLIENT OU UN TRANSPORTEUR DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME UNE ACCEPTATION DU CLIENT (OU TIERCE PARTIE) DES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.



Terms & Conditions of Contract and Limits of Liability & Responsibility

I. Definitions:

Agents: GES Canada Ltd.'s agents, sub-contractors, carriers, and the agents of each.
Customer: Exhibitor or other party requesting services from GES Canada Ltd.
Carrier: Motor carrier, van line, air carrier, or air or surface carrier/ freight forwarder.
Shipper: Party who tenders Goods to Carrier for transportation.
Goods: Exhibits, property, and commodities of any type for which GES Canada Ltd. is requested to perform services.
Cold Storage: Holding of Goods in a climate controlled area.
Accessible Storage: Holding of Goods in an area from which Goods may be removed during shows.
Services: Warehousing, transportation, drayage, un-supervised labour, supervised labour and/or related services.
Show Site: The venue or place where an exposition or event takes place.
Supervised Labour: Labour that is provided to a Customer to install or dismantle a booth or exhibit space, and is supervised and/or directed by GES Canada Ltd.
Un-Supervised Labour: Labour that is provided to a Customer to install or dismantle a booth or exhibit space and per Customer's election is not supervised and/or directed by GES Canada Ltd. Customer assumes the responsibility for the work of labour when Customer elects to use unsupervised labour.

II. Scope:

These Terms and Conditions shall be binding upon Customer, GES Canada Ltd., and their respective Agents and representatives, including but not limited to Customer contracted labour such as Customer Appointed Contractors and Installation and Dismantle Companies, and any other party with an interest in the Goods. Each shall have the benefit of and be bound by all provisions stated herein, including but not limited to time limits and limitations of liability.

By acceptance of services of GES Canada Ltd. or Agents, Customer and any other party with an interest in the Goods agree to these Terms and Conditions.

III. Customer Obligations:

Payment for Services. Customer shall be liable for all unpaid charges for services performed by GES Canada Ltd. or Agents. Customer authorizes GES Canada Ltd. to charge it's credit card directly for services rendered on it's behalf after departure, by placing an order on-line, via fax, phone, or through a work order on site.

Credit Terms. All charges are due before Services are performed unless other arrangements have been made in advance. GES Canada Ltd. has the right to require prepayment or guarantee of the charges at the time of request for Services. A failure to pay timely will result in Customer having to pay in cash in advance for future services. If a credit card is provided to GES Canada Ltd., GES Canada Ltd. is authorized to bill to such credit card any unpaid charges for services provided Customer, including charges for return shipping. Any charges not paid within 30 days of delivery will be subject to interest at 1.5% per month until paid.

IV. Mutual Obligations:

Indemnification:

Customer to GES Canada Ltd.: Except to the extent of GES Canada Ltd.'s own negligence and/or willful misconduct, Customer shall defend, hold harmless and indemnify GES Canada Ltd. from and against any claims, lawsuits, demands, liability, costs, and expenses, including reasonable attorney's fees and court costs, resulting from any injury to or death of persons, or damage to property, relating to or arising from performance under this Agreement.

Customer agrees to indemnify and hold GES Canada Ltd. harmless for any and all acts of its representatives and agents,

including but not limited to Customer Appointed Contractors and Installation and Dismantle Companies, any subtenant or other user of its' space or any agents or employees engaged in business on its' behalf of Customer or present at Customers' invitation.

GES Canada Ltd. to Customer: To the extent of GES Canada Ltd.'s own negligence and/or willful misconduct, and subject to the limitations of liability below, GES Canada Ltd. shall defend, hold harmless and indemnify Customer from and against any claims, lawsuits, demands, liability, costs and expenses, including reasonable attorney's fees and court costs, resulting from any injury to or death of persons, or damage to property other than Goods. GES Canada Ltd. assumes no liability for bodily injury resulting from Customer's presence in areas which have been marked as "off limits to exhibitors" and during hours and days when exhibitors are present in the facility, prior to the start of and after the conclusion of their space lease with show management.

V. No liability for consequential damages. UNDER NO CIRCUMSTANCES WILL ANY PARTY BE LIABLE FOR SPECIAL, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL OR PUNITIVE DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF PROFITS OR INCOME.

VI. GES Liability for Loss or Damage to Goods

Negligence standard: GES Canada Ltd. shall be liable, subject to the limitations contained herein, for loss or damage to Goods only if such loss or damage is caused by the direct negligence or willful misconduct of GES Canada Ltd.

Condition of Goods: GES Canada Ltd. shall not be liable for damage, loss, or delay to uncrated freight, freight improperly packed, glass breakage or concealed damage. GES Canada Ltd. shall not be liable for ordinary wear and tear in handling of Goods or for damage to shrink wrapped Goods. All Goods should be able to withstand handling by heavy equipment, including but not limited to forklifts, cranes, or dollies. It is the Customers' responsibility to ensure that Goods are packaged correctly prior to shipment or movement on or off the Show floor.

Receipt of Goods: GES Canada Ltd. shall not be liable for Goods received without receipts, freight bills, or specified unit counts on receipts or freight bills. Such Goods shall be delivered to booth without the guarantee of piece count or condition.

Force Majeure: GES Canada Ltd. shall not be liable for loss or damage that results from Acts of God, weather conditions, act or default of Customer, shipper, or the owner of the Goods, inherent nature of the Goods, public enemy, public authority, labour disputes, and acts of terrorism or war.

Cold Storage: Goods requiring cold storage are stored at Customer's own risk. GES Canada Ltd. assumes no liability or responsibility for Cold Storage.

Accessible Storage: GES Canada Ltd. assumes no liability for loss or damage to Goods while in Accessible Storage. Storage charges are for the use of space and are not a form of insurance, or a guarantee of security.

Unattended Goods: GES Canada Ltd. assumes no liability for loss or damage to unattended Goods received at Show Site at any time from the point of receipt of inbound Goods until the loading of the outbound Goods, including the entire term of the respective show or exhibition. Customer is responsible for insuring it's own Goods for any and all risk of loss.

Labour: GES Canada Ltd. assumes no liability for loss, damage, or bodily injury arising out of Customer's supervision of GES Canada Ltd. provided labour. If GES Canada Ltd. supervises labour for a fee, GES Canada Ltd. shall be liable only for actions or claims arising out of its' negligent supervision. If Customer elects to use unsupervised labour, then Customer assumes all liability for the actions or claims that arise out of such work, and shall provide GES Canada Ltd. and show management with an indemnity, including defense costs, for any claims that result from Customers' supervision or failure to supervise assigned labour.



Terms & Conditions of Contract and Limits of Liability & Responsibility

Empty Storage: GES Canada Ltd. assumes no liability for loss or damage to Goods or crates, or the contents therein, while containers are in storage. It is the Customer's sole responsibility to affix the appropriate labels available at the GES Canada Ltd. Service centre for empty container storage. Damage that is the direct result of GES Canada Ltd.'s negligence shall be subject to the limitations of liability set forth in this document.

Forced Freight: GES Canada Ltd. shall not be liable for Goods not picked up by Customer's chosen carrier by the show deadline. It is the Customer's responsibility to complete accurate paperwork for shipping and ensure its' Goods are appropriately labeled. Customer acknowledges that it is a lessee of space, and as such has an obligation to remove its' Goods on or before the targeted time. If Goods remain on the floor after this point, GES Canada Ltd. has the right to remove them in order to restore the premises to its original condition for show management pursuant to the venue's lease with show management. In such cases GES Canada Ltd. is authorized to proceed in the manner chosen by the Customer on the Order for Material Handling Services/ Straight Bill of Lading. Failure to select one of the provided options will result in re-routing at GES Canada Ltd.'s discretion, and at Customer's expense assuming the Goods are labeled for return. GES Canada Ltd. retains the right to dispose of Goods left on the show floor without liability if left unattended, left without labels or not correctly labeled.

Concealed Damage: GES Canada Ltd. shall not be liable for concealed loss or damage, uncrated Goods, or improperly package or labeled Goods.

Unattended Booth: GES Canada Ltd. shall not be liable for any loss or damage occurring while Goods are unattended in Customer's booth at any time, including, but not limited to, the time the Goods are delivered to the dock until the time the Goods are received by Customer's chosen carrier. All Material Handling Forms and/or Straight Bills of Lading covering outgoing Goods submitted to GES Canada Ltd. will be checked at the time of pickup from the booth and corrections to the count or condition will be documented where discrepancies exist.

Measure of Damage: GES Canada Ltd.'s liability shall be limited to the lesser of 1) the depreciated value of Goods, 2) repair cost, or 3) the limitation of liability. The limitation of liability shall be \$0.30 (thirty cents) per pound per piece, \$50 (fifty dollars) per article or \$1000.00 (one thousand dollars) per shipment.

No Insurance: GES Canada Ltd. is not an insurance company and does not offer or provide insurance. It is the obligation of Customer to ensure Goods are insured at all times. Loss or theft of the Goods in storage or in transit to and from the show and or while on the show floor is the sole responsibility of Customer, unless it is shown that GES Canada Ltd. performed in a manner that constitutes gross negligence in the performance of its services for Customer.

Notice of loss or damage: In order to have a valid claim, notice of loss or damage to Goods must be given to GES Canada Ltd. within 24 hours of occurrence or delivery of Goods, whichever is later.

Filing of Claim: Any claim for loss or damage to Goods must be in writing, containing facts sufficient to identify the Goods, asserting liability for alleged loss or damage, and making claim for the payment of a specified or determinable amount of money. Such claim must be filed with the appropriate party within the time limits specified below.

Damage Reports, incident reports, inspection reports, notations of shortage or damage on freight bills or other documents, do not constitute filing of a claim.

Claim for goods alleged to be lost, stolen or damaged at the Show Site must be received in writing by GES Canada Ltd. within sixty (60) days after the close of the show.

Claims for Goods alleged to be lost or damaged during transit must be received by the responsible party within nine (9) months of the date of delivery of Goods. GES Canada Ltd. Logistics subcontracts the movement of Goods to third party carriers. Claims for damage in transit should be made directly with the Customer's carrier as shown on the Material Handling form / Straight Bill of Lading. In the event of a dispute with GES Canada Ltd., Customer will not withhold payment or any amount due GES Canada Ltd. for Services as an offset against the amount of the alleged loss or damage. Customer agrees to pay GES Canada Ltd. prior to the close of the show for all such charges and further agrees that any claim Customer may have against GES Canada Ltd. shall be pursued independently by Customer as a separate action to be resolved on its own merits. GES Canada Ltd. reserves the right to pursue collection on amounts owed after show close, without regard to any amount alleged to be owed for damage, or loss.

Filing of Suit: Any action at law regarding loss or damage to Goods must be filed within one (1) year of the date of declination of any part of a claim.

VII. Jurisdiction, Choice of Forum.

This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the applicable laws of Canada or, alternatively, and depending on jurisdiction, the laws of the Province of Quebec.

VIII. Advance Warehousing / Temporary Storage / Long Term Storage.

All terms and conditions relative to Advanced Warehousing / Temporary Storage / Long Term Storage are contained in the separate agreement entitled "Storage Agreement". In the event that a Storage Agreement is not executed between the parties, the following shall apply with respect to GES Canada Ltd.'s liability for Customer's Goods:

The responsibility of GES Canada Ltd. with respect to Exhibit Material is limited to the exercise of ordinary care and diligence in handling and storing of Customer's Goods. GES Canada Ltd. shall be liable only for loss or damage to Goods caused by GES Canada Ltd.' sole negligence. GES Canada Ltd.'s liability is limited to sixty (\$0.60) cents per pound or the actual cash value per article. In the case of partial loss or damage, the maximum liability shall be prorated based on weight. GES Canada Ltd. is not responsible for any loss or damage to Goods caused by, but not limited to fire, theft, the elements, vandalism, moisture, vermin, mechanical breakdown or failure, freezing or changes in temperature, as well as any other causes beyond GES Canada Ltd.'s immediate control. GES Canada Ltd. is not responsible for the marring, scratching, or breakage of glass or other fragile items. GES Canada Ltd. is not liable for the mechanical functions of instruments or appliances even if such articles are packed or unpacked by GES Canada Ltd. In no event shall GES Canada Ltd. be liable for special, incidental, indirect, or consequential damages, including business loss of any kind, resulting from any damage to or loss of Goods or from any act or failure to act. Customer pays storage fees, if any or costs for advance warehousing for use of the space only. There is no guarantee of security or representations made by GES Canada Ltd. as to appropriateness of the conditions for Exhibitors' Material. This risk of loss remains the Customer's alone and GES Canada Ltd. recommends the Customer carry and maintain insurance in amounts sufficient to cover its risk.

SPECIAL NOTE: THE CONSIGNMENT OR DELIVERY OF A SHIPMENT TO GES CANADA LTD. OR ITS SUBCONTRACTORS BY A CUSTOMER OR BY ANY SHIPPER ON BEHALF OF THE CUSTOMER SHALL BE CONSTRUED AS AN ACCEPTANCE BY SUCH EXHIBITOR (AND/OR OTHER SHIPPER) OF THE TERMS AND CONDITIONS SET FORTH IN THIS AGREEMENT.

La sécurité est très importante pour toutes les personnes qui travaillent dans la salle d'exposition, surtout la vôtre !

GES Canada Ltée fait de la sécurité sa priorité. Nous vous demandons de prioriser la sécurité lors de vos activités pendant l'évènement. Si vous êtes témoin d'une action qui représente un danger, veuillez s.v.p. la rapporter à un superviseur de GES. En témoignant des actions non-sécuritaires, vous aiderez à rendre l'évènement plus sécuritaire et agréable pour vous et vos confrères exposants. Veuillez vous référer et respecter la liste des conseils de prévention de pertes que vous trouverez ci-dessous. Ces directives aideront à améliorer la sécurité de l'évènement en général et de prévenir des blessures aux exposants, aux employés et à vous. Amusez-vous et faites-le en toute sécurité! Merci de votre collaboration !

Guide de conseils de prévention de perte pour les exposants sur le site de l'évènement.

- Il est strictement INTERDIT de fumer dans le hall d'exposition.
- Il est INTERDIT de monter debout sur les chaises, tables ou tout autre mobilier. Veuillez utiliser une échelle ou demander de l'aide auprès du personnel de GES .
- Seuls les employés autorisés de GES Canada Ltée ont l'autorisation d'opérer les chariots élévateurs ainsi que les transpalettes. Demandez de l'aide.
- Faites attention aux chariots élévateurs qui circulent dans les allées et sur les débarcadères. Veuillez s.v.p. vous tenir loin de ces appareils, surtout lorsqu'ils transportent une charge ou une palette.
- Ne jamais courir dans le hall d'exposition. S.V.P. veuillez marcher. Attention où vous mettez les pieds dans les allées et restez loin des débarcadères.
- Les fils électriques ainsi que les extensions peuvent être dangereux s'ils sont effilochés ou étendus dans une allée. S.V.P. veuillez vérifier l'état des fils. Pour toute assistance ou pour remplacer un fil endommagé, veuillez aviser le responsable des services électriques. Ne pas surcharger les prises électriques.
- S.V.P. veuillez garder les sorties de secours dégagées. Si vous êtes témoin d'un feu, veuillez le signaler immédiatement ou actionner l'alarme de feu le plus près.
- Si vous renversez quelque chose, ou apercevez un liquide renversé, veuillez le signaler immédiatement.
- Gardez votre espace propre. Jetez les débris et disposez votre matériel de façon sécuritaire.
- Les allées doivent demeurer propres et sans débris.
- Assurez-vous que vos effets de grandes valeurs sont placés dans un endroit sécuritaire dans le hall d'exposition. Les articles laissés sans supervision dans les kiosques peuvent être la cible de vol.
- Si vous avez des préoccupations ou des questions par rapport à la sécurité, veuillez vous adresser à un représentant de GES.

Safety is very important for everyone working in the exhibit hall, especially you!

GES Canada Ltd. is committed to safety throughout our company and in the work that we do. We request that you make safety a part of your activities during the show. If you see something unsafe or that presents a hazard, please bring it to the attention of a GES Canada Ltd. supervisor. By reporting unsafe or hazardous conditions, you will help make the show safer and more enjoyable for yourself and your fellow exhibitors.

Below you will find a list of Loss Prevention Guidelines that we request you follow while at showsite. These Guidelines will enhance the overall safety of the show and help to prevent injuries to you, our employees, and other exhibitors. Enjoy the show safely. Thank you for your cooperation!

Exhibitor loss prevention guidelines at showsite

- Smoking is prohibited in the exhibit venue.
- Standing on chairs, tables, and other furniture is PROHIBITED. The furniture is not designed to support your standing weight. Please use a ladder or ask GES Canada Ltd. personnel for assistance.
- Forklifts and pallet jacks are to be used by authorized GES Canada Ltd. personnel only. Please do not operate this equipment. Ask for help.
- Be aware of the forklifts moving throughout the aisles and docks. Please stay clear of them, especially when they are carrying a crate or load.
- Never run in the exhibit hall. Please walk. Watch your step in the aisles and stay away from the loading docks.
- Electrical wires and cords can be hazardous if frayed or stretched over a walkway. Please check all cords for damage. Notify the electrical service company if you need assistance repairing or removing a damaged cord. Do not overload outlets or plugs.
- Please keep fire exits clear. Report any fires immediately or pull the nearest fire alarm.
- If you spill something, or notice a spill, clean it up or report it immediately. Please do not walk away from a spill.
- Apply good housekeeping. Dispose of any waste properly and keep materials stacked securely.
- Keep aisles free and clear of any and all debris.
- Protect your valuables while on the show floor. Please keep all expensive or valuable items secured. Unattended items in booths are easy theft targets.